

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 17/12/2020

Le ministère chargé de la Citoyenneté lance les Prodiges de la République

Les Français sont des citoyens solidaires.

Fort de ce constat, Marlène Schiappa, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargée de la Citoyenneté lance l'opération des Prodiges de la République visant à récompenser des Français méritants qui se sont illustrés par leur engagement pour la société.



Pendant le confinement notamment, des jeunes apportaient les courses aux personnes plus âgées, des femmes cousaient des masques pour leurs voisins, des étudiants ouvraient une épicerie solidaire pour leurs camarades, ...

Toute l'année, des réservistes, des bénévoles, des citoyens s'engagent remarquablement au service d'une cause ou de personnes. Ce sont, toutes et tous, nos Prodiges de la République.

Ainsi, dans chaque département, des Prodiges de moins de 30 ans (sauf exception) seront récompensés et désignés par un jury, la parité sera respectée. Chaque département désignera, par ailleurs, un ou une Prodige qui sera récompensé par un chèque de 500 euros, lors d'une cérémonie présidée par la ministre au ministère de l'Intérieur,

à reverser à l'association locale de son choix afin de créer ce cercle vertueux de la citoyenneté.

Vous pouvez, toutes et tous, proposer votre prodige sur prodigesdelarepublique.fr. Chacun peut y inscrire ou parrainer un prodige.

**Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfecture de la Côte-d'Or
Service régional et départemental de la
communication interministérielle**

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04
53, rue de la Préfecture
21 000 DIJON

www.cote-dor.gouv.fr
[www.prefectures-regions.gouv.fr/
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

 @Prefet21_BFC

 @Prefet21.BFC